

# **CONSEIL DE LA MAGISTRATURE DE L'ONTARIO**

**DANS L'AFFAIRE D'UNE AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLE 51.6 de la  
LOI SUR LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES, L.R.O. 1990, chap. C. 43, dans sa  
version modifiée**

**En ce qui concerne une plainte sur la conduite de  
l'honorable juge Donald McLeod**

## **Devant :**

La juge Janet Simmons, présidente  
Cour d'appel de l'Ontario

Le juge Michael Epstein  
Cour de justice de l'Ontario

M. Malcolm Mercer  
Membre représentant les avocats

M. Victor Royce  
Membre représentant le public

**Comité d'audience du Conseil de la magistrature de l'Ontario**

## **ORDONNANCE RELATIVE AU MODE DE TENUE DE L'AUDIENCE**

### **Avocats :**

Mes Guy J. Pratte, Nadia Effendi et Christine Muir  
Avocats chargés de la présentation

Mes Frank Addario, Sheila Block, Faisal Mirza et Anthony Morgan  
Avocats du juge McLeod

## **ORDONNANCE**

**ATTENDU QUE** l'audience sur cette affaire est fixée aux 7-11, 14-18, 22 et 23 décembre 2020;

**ATTENDU QUE**, le 15 juillet 2020, le comité d'audience a ordonné que le mode de tenue de l'audience et le lieu de l'audience soient déterminés avant le 30 octobre 2020;

**ET ATTENDU QU'**à la demande des avocats, la conférence téléphonique fixée au 26 octobre 2020 a été annulée;

**NOUS ORDONNONS PAR LES PRÉSENTES** ce qui suit :

1. Sous réserve d'une autre ordonnance du comité d'audience, l'audience sur cette affaire sera hébergée par l'Arbitration Place et elle aura lieu par un moyen électronique pour les membres du public et par un moyen électronique ou en personne pour les participants à l'audience, à leur entière discrétion et selon ce que permettront les circonstances liées à la pandémie de COVID-19.

Fait le 27 octobre 2020.

“Juge Janet Simmons”, présidente

“Juge Michael J. Epstein”

“M. Malcolm M. Mercer”

“M. Victor Royce”